



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-114

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

Sommaire

Sous-préfecture d'Oloron Sainte Marie /

64-2023-05-30-00001 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Viodos-Absense-de-Bas (1 page)

Page 3

Sous-préfecture d'Oloron Sainte Marie

64-2023-05-30-00001

Arrêté fixant la composition de la commission de
contrôle des listes électorales de la commune de
Viodos-Absense-de-Bas



Arrêté n°

**fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de
VIODOS-ABENSE-DE-BAS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition de la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Viodos-Abense-De-Bas s'établit comme suit :

- Représentant la commune : - Mme. Marie LASCOUMES, titulaire
- Mme. Marie-Elisabeth LACROUTS, suppléante
- Représentant le tribunal judiciaire : - M. Yves DARCHE, titulaire
- Mme Danielle ESCOS, suppléante
- Représentant l'administration : - Mme. Marie-Catherine CAMUS, titulaire.
- Mme. Elisabeth CHAPAR, suppléante

Article 2 : La sous-préfète d'Oloron Sainte Marie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Oloron-Sainte-Marie, le **30 MAI 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète

Anna NGUYEN